

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 7 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf et le 7 février, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages de UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H05 en présence de :

**PRESENTS** : Messieurs JP. LARDY, E. FARGIER, G.DOZ, A. CHIRAUSSSEL, P. GAILLARD (+proc de A. BASTIDE), S. CIVIER, G. JALADE, A. LOYET, B. PERRUSSET (+proc de G. FANGIER), JC. COURT, R. THIOLLIERE, L. BUFFET, JY. PONTHER, G. SAUCLES, R. MOULIN, J. DAURY, D. BERAL, J. SOUBEYRAND, B. MEISS, R. ROURESSOL, J. LE BELLEGO, P. ABEILLON, D. RECCHIA, J. SEBASTIEN, A. LACOSTE, S. REYNIER, J. SARTRE (+proc de M. CHAZE), P. LAVIALLE, M. CEYSSON, J-C FLORY, R. LACROTTE, M. TOURVIEILHE (+ proc de C. GARCIA) et P. MANENT  
Mesdames M. ALLAMEL (+ proc de J. DURIEU), F. DUMAS, MN. DURAND (+ proc de M. BOUSCHON), C. FAURE, C. SUCHET, C. PASTRE, MF. MARTIN, D. FORBIN et F. VOLLE.

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 42

Procurations : 6

Votants : 48

Absents : 7

Date de convocation : 01/02/2019

Secrétaire de séance : Madame MN. DURAND

Absents : Messieurs, B. DE FOMMERVAULT, F. JOUFFRE, P. MAISONNEUVE et Mesdames M. DUBOIS F. NOGIER, P. ROUX et N. BARACAND.

En présence des suppléants non votants :

**Objet** : Attribution du marché 2018-04 - Fourniture et livraison de titres restaurant

Le marché en cours avec la société NATIXIS concernant la fourniture et livraison de titres restaurant pour le personnel communautaire arrive à échéance en février 2019.

Par délibération DEL 09112018-14 du 9/11/2018, l'assemblée a autorisé le Président au lancement d'une nouvelle consultation en procédure formalisée afin de choisir un prestataire pour une durée de 4 ans de sorte qu'à l'issue du marché en cours les agents continuent à bénéficier des titres repas.

S'agissant d'une procédure formalisée ayant fait l'objet le 13/11/2018 des publications réglementaires (BOAMP, JOUE notamment), la commission d'appel d'offres (CAO) a procédé à l'issue de la consultation à l'ouverture des plis et à l'analyse des offres, respectivement les 18/12/2018 et 15/01/2019.

La CAO, en présence d'une représentante de la Direction Départementale de la Protection des Populations de Valence (contrôle des marchés publics), a procédé au classement des offres , sur la base des critères énoncés dans le règlement de la consultation.

Le classement obtenu par les candidats est établi comme suit :

- 1- NATIXIS INTERTITRES : (note 97.50/100) ;
- 2- EDENRED : (note 92.25/100) ;
- 3- UP : (note 78.50/100)

La commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer le marché au candidat NATIXIS INTERTITRES, arrivé en première position du classement, étant précisé que :

- le montant prévisionnel du marché pour la durée globale de 48 mois (4 ans) est estimé à 290 000 euros ;
- s'agissant d'un accord cadre le marché n'est pas renouvelable.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- valide le choix de la commission d'appel d'offres ;
- autorise le Président à signer le marché avec le prestataire NATIXIS INTERTITRES;
- le charge d'engager les formalités de dépôt au service du contrôle de légalité et faire publier les documents réglementaires, y compris le rapport de présentation prévu en article 105 du décret 2016-360 du 25 mars 2016.

« Certifié exécutoire compte tenu de la télé  
transmission en Sous-Préfecture de  
Largentière le

Pour extrait certifié conforme  
Fait à UCEL, le 8 février 2019  
Le Président, Louis BUFFET

